



Le 27 janvier 2010

**Communiqué de presse sur les programmes de seconde
Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion (PFEG) :
Il faut faire mieux et autrement !**

L'annonce par le Ministère que tous les élèves de seconde bénéficieraient d'une initiation aux sciences économiques avait soulevé de fortes attentes. En effet, l'économie est omniprésente dans notre société. Donc, donner les clés pour comprendre cet environnement de plus en plus complexe est devenu indispensable pour la formation de citoyens lucides.

Comprendre le fonctionnement d'une organisation, en tirer les règles pour l'action, en travailler les interactions avec son environnement économique et juridique dont on décrypte les rouages, telle est la vocation d'un enseignement d'économie et gestion. Dans ce cadre, poser avec les lycéens les grandes questions contemporaines et y répondre, aurait du être l'objectif de l'option PFEG. Leur faire découvrir ces champs de savoirs, les motiver pour s'y engager, valoriser nos enseignements de STG en étaient les enjeux.

Le Ministère, pour l'instant, a présenté d'autres choix.

1 Les projets de programmes gomment tous les enjeux du monde contemporain. On peut illustrer cette faille par deux illustrations :

- On espérait travailler par exemple sur « La crise financière est-elle une crise de la régulation ? ». Ou encore sur « Qu'est-ce qu'une bulle spéculative ? » parce que ce sont des questions très prégnantes socialement. Pour résoudre ces questions, il est incontournable de définir le rôle des banques, d'étudier les mécanismes du crédit et du taux d'intérêt. C'est en s'appuyant sur la curiosité des jeunes qu'on travaille les concepts. Au lieu de cela, le programme proposé demande d'étudier les notions pour elles-mêmes : « à quoi sert une banque (...) au travers d'exemples tirés de la vie quotidienne. (...) Des calculs simples permettront de mettre en évidence le coût d'un crédit au particulier. (...) ». On voit que **l'approche choisie renonce à l'exigence intellectuelle pour travailler pauvrement des notions simples et sans relations avec les grandes interrogations contemporaines.**
- On pourrait imaginer de poser la question « L'homme est-il une richesse ou un coût pour l'entreprise et pour la société ? ». Dans cette perspective, on aborde la culture juridique en réfléchissant sur la liberté du travail et sur le contrat de travail ou sur le statut du travailleur salarié ou indépendant. C'est une façon d'aborder la raison d'être et l'intérêt du droit du travail. Une fenêtre peut s'ouvrir aussi sur la création d'entreprise. C'est essentiel pour des élèves très jeunes qui construisent peu à peu leur orientation. Au lieu de cela, dans les propositions du Ministère, **la place de l'individu est étudiée au sein de l'entreprise sans aucun recul**, sous les aspects « recrutement, formation, promotion, rémunération » sans aborder le licenciement et en faisant pratiquement l'impasse sur le droit du travail.

Les idées ne manquent pas pour traiter des thèmes puissants socialement. Mais le Ministère a choisi de vider les savoirs de leur saveur et de leur intérêt. Au lieu de développer l'appétit d'apprendre des jeunes et celui d'enseigner des professeurs, on se contente d'apporter **un catalogue de réponses sans travailler de réelles questions.**

2 Des programmes qu'il faudrait réinterpréter pour leur donner du sens

Certes, les professeurs sont capables de mobiliser un savoir faire pédagogique et des savoirs de haut niveau pour mettre en jeu des questions sur les thèmes les moins attractifs. Par exemple, « Comment l'ouverture internationale influence t-elle le comportement des entreprises ? » (formulation particulièrement terne du programme proposé) peut être transformée par un



enseignant imaginaire en « Est-il toujours plus rentable de produire à l'étranger ? ». Alors se pose la question passionnante pour les élèves de la légitimité (ou non) des délocalisations, calculs de rentabilité à l'appui, et une approche de la mondialisation.

Mais ici dans la mesure où onze thèmes doivent être abordés, **comment faire ce travail de fond systématique ?** Les thèmes doivent être formulés dans les programmes à partir d'un réel questionnement.

3 Des programmes inadaptés au niveau de seconde : trop lourds, descriptifs et qui poussent à une pédagogie passive

Chaque thème impose un nombre considérable de notions difficiles. Avec 1 heure 30 de cours par semaine, on ne disposera que de trois heures par thème. C'est **une invitation à privilégier le cours magistral** plutôt qu'à susciter des interrogations pour mettre en place des pédagogies actives. D'ailleurs le vocabulaire est clair. Il est composé de verbes passifs : on doit présenter des « panoramas », on doit « montrer aux élèves », on « identifie des composantes », « on met en évidence ». Une seule fois il est conseillé de « s'interroger ». Par exemple, la partie management pourrait être abordée à travers un jeu de gestion pour placer les élèves dans une situation de décideurs, leur faire découvrir l'intérêt des notions étudiées pour la prise de décision (lancement d'un nouveau produit, fixation du prix d'un produit, etc.) dans un contexte économique et juridique précis. En définitive, quand les élèves auront-ils le temps de penser ? De réfléchir à plusieurs ? D'apprendre à chercher ? Jamais. **Les professeurs devront choisir entre faire l'ensemble du programme et donner aux élèves le goût pour cet enseignement d'exploration.**

4 Les savoirs de gestion ne sont pas mis en perspective :

Dans les exemples proposés ci-dessus, nous montrons qu'on peut **aborder les questions de façon interdisciplinaire** en abordant les aspects économiques, juridiques et de gestion. Ce programme ne travaille pas dans cette logique. Il aborde d'abord l'économie puis le management d'entreprise de façon bien séparée. Le cadre juridique est pratiquement oublié. Il est à peine effleuré à travers le droit de la concurrence et de la consommation.

5 Ce programme ne met pas en œuvre une logique d'exploration.

La logique d'exploration annoncée dans le titre de l'option est inexistante. On a affaire à une **nomenclature de notions**, incompatible avec une approche de découverte des réalités économiques.

6 Contrairement aux objectifs annoncés, on travaille les bases de l'économie

Cette option n'a officiellement aucun caractère obligatoire pour poursuivre des études en 1^{STG}. Pourtant la plupart des thèmes relèvent du pillage des programmes actuels : un peu d'économie et de management de première et de terminale, un peu de marketing et de communication et gestion des ressources humaines..... Tous les points abordés ici seront revus par la suite en STG de la même façon. **S'agit-il de faire rabâcher les mêmes connaissances** aux élèves pendant toute leur scolarité ? Ou va-t-on une nouvelle fois refaire les programmes de STG (ils ont été actualisés récemment) et décider que PFEG est une pré orientation ?

Ces programmes trop lourds et trop dogmatiques vont décevoir la curiosité des élèves et leur désir de comprendre le monde. En taisant les questions de société, ils nuisent à la dimension de construction de la citoyenneté. **Il faut faire mieux et autrement !** Dans le cadre de cette réforme, d'autres enseignements savent s'adapter aux réalités des élèves : les options scientifiques (MPS et SL) demandent d'étudier deux ou trois thèmes dans l'année (au lieu de onze pour PFEG), dans une approche d'investigation et de projet, sur des thèmes comme « science et investigation policière » ou « les enjeux énergétiques contemporains ».



L'APCEG maintient sa demande que la mise en place de la réforme soit repoussée d'un an. Il faut créer les conditions d'une réelle pédagogie active, indispensable à une réelle démarche d'exploration, avec des plages horaires longues et des dédoublements garantis au niveau national. De nouveaux programmes doivent être élaborés. L'APCEG élabore des propositions.

Sylvie Cordesse Marot

Pour le CA de l'APCEG

Courriel : scordesse@andorra.ad

Tél : 00 376 348 325

00 376 72 20 38